

# Azimuths

Mars 2022

**Sud** éducation  
CLERMONT-FERRAND

N° 253

## SALAIRES : QUELLES REVENDEICATIONS ?

Face à la crise sociale, à l'augmentation des prix de l'énergie, de l'essence, des produits alimentaires, la question salariale revient bruyamment dans le débat social depuis plusieurs mois. La revendication d'augmentation des salaires revient également de manière importante et depuis l'automne de nombreuses entreprises privées ont connu des grèves avec revendication d'augmentation des salaires. L'inflation de 2,8% s'installe et enfle, tandis que le patronat distribue au mieux des miettes dans les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) et que le gouvernement ne veut pas bouger concernant les rémunérations dans la fonction publique.

### UNE CAPTATION INACCEPTABLE DES RICHESSES

Sous l'ère Macron, 5 % des ménages les plus modestes (ceux qui vivent avec moins de 800 euros par mois) ont

perdu du pouvoir d'achat (chiffres de l'étude de l'institut indépendant des politiques publiques novembre 2021). Les mesures de ce gouvernement ont favorisé les détenteurs du capital, les plus riches. Ainsi, dans son rapport sur la montée des inégalités, Oxfam souligne qu'avec 173 milliards d'euros, les cinq premières fortunes de France ont doublé leur richesse depuis le début de la pandémie et possèdent désormais autant que les 40% des plus pauvres du pays. 50 milliards ont été versés en dividendes pendant la pandémie, tandis que les scandales sur la fraude fiscale continuent. Et dans le même temps, ce même pays maintient coûte que coûte la réforme de l'assurance chômage qui aggrave la paupérisation des plus précaires.

Il faut réévaluer de manière significative les pensions et les minima sociaux et les augmenter. Avec les associations de chômeurs et précaires, il faut continuer à revendiquer l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage. Cela implique une autre répartition de la richesse produite par le travail.



## POUVOIR D'ACHAT ET DÉMAGOGIE ÉLECTORALE

Aucune candidature à l'élection présidentielle ne peut être crédible si elle ne répond pas à la question du pouvoir d'achat. Les réponses sont diverses et souvent piégeuses. Macron n'entend pas rompre avec l'austérité salariale dans la fonction publique. Sa ministre de la fonction publique veut privilégier « les mesures ciblées » c'est-à-dire les primes aux un-es et pas aux autres, les logiques de revalorisation au mérite, comme la classe exceptionnelle instituant de fait l'individualisation des salaires (autre nom du salaire au mérite) et la division des personnels. A l'automne 2021, Amélie de Montchalin a persisté dans cette approche. Solidaires, CGT et FSU ont quitté la salle et engagé le processus de mobilisation pour le 27 janvier, puis le 17 mars. Le premier tour des élections approchant, la même ministre de la fonction publique annonce le 15 mars une augmentation du point d'indice jugée impossible trois semaines auparavant. A l'heure où nous écrivons, nous ne connaissons pas le montant de l'augmentation prévue. Soyons certains qu'il sera minime. Cette augmentation n'est d'ailleurs concédée qu'au titre d'un (semi) rattrapage de l'inflation, pas au nom d'une nécessaire augmentation des salaires. Pour les salaires du privé, Macron n'entend faire en aucune manière pression sur les patrons. Sa méthode consiste à faire un chèque aux foyers les plus en difficultés face à l'augmentation des prix, une aumône aussi humiliante que dérisoire. Le salaire en lui-même ne devrait-il pas permettre à celui ou celle qui travaille de vivre ? Ce sont donc les salaires qu'il faut augmenter !

Pour la droite et l'extrême-droite, les projets en matière de salaires et d'emplois se ressemblent. On rivalise dans le nombre de fonctionnaires à supprimer et surtout on ne veut pas embêter le patronat, d'où les discours sur le « gagnant-gagnant » ou « rapprocher le net du brut ». C'était déjà une proposition du FN il y a dix ans : **supprimer l'écart entre le salaire net et le brut, c'est tout simplement supprimer les cotisations sociales, c'est donc casser la sécurité sociale en cassant son financement** : le rêve de tous les libéraux de Macron à Zemmour en passant par Péresse et Le Pen. Ces gens là parlent de

pouvoir d'achat et bien rarement de salaire. Aucun ne parle de revenir sur les exonérations de cotisations sociales accordées aux patrons pour les salaires jusqu'à 1,5 fois le SMIC. Cette mesure prive depuis de longues années la sécu de rentrées importantes et elle tire les salaires et les déroulements de carrière vers le SMIC. Selon l'INSEE, en 2016, le salaire médian se situe à 1789 € ce qui signifie que la moitié des salarié-e-s du pays gagnent moins que cette somme et que l'autre moitié se situe au-dessus. De plus, pour les femmes ce dernier s'élève à 1 639 € tandis que celui des hommes est de 1 899 €, soit une différence de 13,7 %. Le salaire moyen est quant à lui de 2 238 € net ce qui montre à quel point les hauts salaires parviennent à tirer cette moyenne vers le haut.

Aucun-e de ces candidat-es, pas plus que le président actuel ne parlent d'égalité salariale entre les hommes et les femmes. Là encore cette simple mesure permettrait de financer la sécurité sociale.

Bien sûr, tous ces candidats et candidates veulent repousser l'âge de la retraite, même Marine Le Pen a été tentée un temps par l'affichage démagogique d'un retour à la retraite à 60 ans. Toutes et tous veulent augmenter le nombre d'années nécessaires à une retraite pleine. Toutes et tous veulent favoriser l'orientation des salaires moyens vers les fonds de pension pour ainsi privatiser les retraites.



## OH HISSE LE POINT D'INDICE ? PAS SÛR !

Face au blocage du point d'indice dans la fonction publique depuis février 2017, mesure d'austérité qui donne le ton à l'ensemble de la politique salariale du public comme du privé, on entend le plus souvent la revendication de déblocage de la valeur du point.

Regardons de plus près cette revendication : le point d'indice est actuellement à 4 €69. Faisons un effort d'imagination et envisageons que le gouvernement augmente le point d'indice de 10%.

Une ou un Professeur des écoles (CPE ou PLC ou PLP) ayant 6 ans d'ancienneté (indice 476) verrait son salaire brut passer de 2230,54 € à 2 453,59 € (+223 €).

Un ou une agrégée avec 6 ans d'ancienneté (indice 579) verrait son salaire brut passer de 2713,20 € à 2984,52 € (+ 271 €)

L'agent·e d'entretien et d'accueil du collège ou du lycée (catégorie C) verra, avec la même ancienneté (indice 348), son salaire brut passer de 1632,12 € à 1795,33 € (+ 163 €)

On pourrait refaire la démonstration pour la fin de carrière, les écarts seraient encore bien plus importants. La carrière de l'agrégé·e se déroule sur 380 points pour la seule classe normale. Elle se déroule sur 42 points pour la même classe pour l'agent·e d'entretien.

On vous a concocté un petit exercice de maths à la fin de ce numéro pour que vous vous en rendiez compte par vous-même !

## IL NOUS FAUT DES REVENDICATIONS UNIFIANTES

Dans une société de très fortes inégalités salariales, la revendication principale par les organisations syndicales majoritaires concourt en fait à creuser les écarts. On peut bien sûr imaginer toutes sortes de rattrapages plus ou moins complexes mais pour mener des luttes et être nombreux et nombreuses, il est préférable d'avancer des revendications qui concernent tout le monde de manière plus homogène. **C'est pourquoi, à SUD éducation et SOLIDAIRES, nous mettons toujours en avant la revendication de + 400 € pour toutes et tous.** Elle ne résout pas toutes les contradictions de la distribution inégale des salaires mais elle permet au moins de réduire en proportion les écarts salariaux.

**Pas de salaire, d'allocation chômage ou de pension de retraite en dessous de 1700 € net, +400 € par mois pour toutes et tous, limitation des hauts revenus.**

Sur ce dernier point, le congrès d'octobre 2021 de SOLIDAIRES a estimé qu'il fallait limiter l'éventail des

salaires de 1 à 5. Cinq fois un SMIC à 1 700 € cela devrait être suffisant non ? Surtout quand on sait que les 10% les plus riches émettent 48% du CO2 mondial...

Depuis l'automne, des luttes et des grèves ont fleuri un peu partout dans le pays sur des questions salariales, dans les entreprises du commerce (Leroy Merlin, Décathlon, Labeyrie..), de l'industrie, la chimie (Bergams, Sanofi), le transport (Transdev) à la SNCF. Souvent celles et ceux qui luttaient, et pour certains luttent toujours, expriment leurs revendications en augmentation uniforme, une même somme pour toutes et tous. Dans ce cas là, la direction répond toujours par une augmentation en pourcentage. Certainement parce que le patronat veut favoriser la hiérarchie des salaires et certainement aussi que le patronat n'aime pas les revendications qui unifient l'échelle des salaires et en réduisent donc les écarts...



# SALAIRES : LES RAISONS DE LA COLÈRE

## (AUSSI À L'ÉDUCATION NATIONALE)

Chacun s'accorde à constater le peu d'enthousiasme des étudiant-es pour la carrière enseignante. Il faut dire que le salaire est peu attractif au regard du niveau d'étude exigé : 1418 € net en début de carrière... il faut attendre près de 15 ans pour dépasser les 2000 €. Ensuite, avec la hors classe et la classe exceptionnelle, c'est l'individualisation des carrières qui prime et l'invention de la classe exceptionnelle permet à une minorité de dépasser 2800 € en fin de carrière.

Mais dans l'Education nationale, il n'y a pas que des enseignant-es. Une secrétaire administrative perçoit 1 800 € par mois après 30 ans de carrière. Aucune assistante sociale ne perçoit un salaire supérieur à 2 400 €. Une technicienne de laboratoire gagne moins de 1 800 € en fin de carrière. Quant aux agent-es d'entretien d'accueil, leur carrière se déroule sur moins de 200 € et il faut travailler depuis 20 ans pour espérer obtenir 1 400 € mensuels.

Les AESH, elles, débutent à 787 €, c'est-à-dire 62 % du SMIC pour un emploi à temps partiel qui les occupe toute la journée et ne leur permet même pas d'en occuper un autre... sauf le week-end.

Quinze ans plus tard, on leur promet 881 €. Il aura même fallu une grève et plusieurs manifestations pour que le rectorat de Clermont les rémunère bien à 62 % et non à 60%.

### DES SALAIRES TROP HAUTS, IL Y EN A... MÊME DANS LA FONCTION PUBLIQUE !

Actuellement les **52 613 hauts fonctionnaires qui sont les 1% de salariés les mieux rémunérés du secteur public perçoivent plus de 6 500 euros net par mois**. 19 471 de ces agent-es sont membres de la fonction publique d'État ; 26 134 de la fonction publique hospitalière ; 2 781 de la fonction publique territoriale ; 4 227 de la fonction publique d'État à l'étranger (postes en ambassades, consulats, lycées français, etc.).

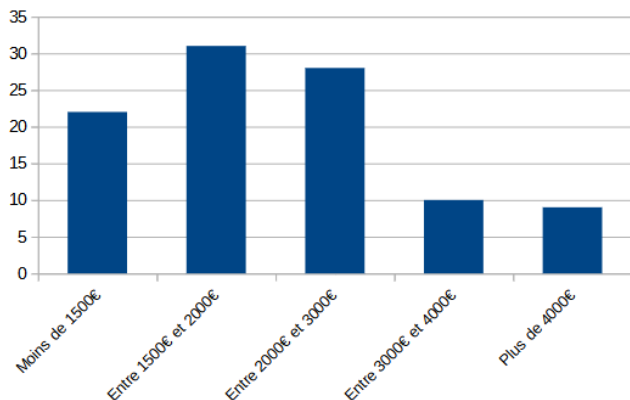
**En fin d'année le gouvernement distribue des primes aux hauts fonctionnaires. Ainsi les recteurs peuvent percevoir plusieurs dizaines de milliers d'euros de prime, un peu moins pour les DASEN et les secrétaires généraux mais c'est un beau Noël quand même. Et dans le même temps il ne serait pas possible d'augmenter les AESH ?**







## RÉPARTITION DES SALAIRES



Répartition en % des salaires dans le secteur privé et les entreprises publiques (pour une quotité de travail complète) (chiffres INSEE)

## VASES COMMUNICANTS



## LA SÉCURITÉ SOCIALE : QUI PAIE VRAIMENT ?

Très souvent le patronat explique que les cotisations sociales, ce qu'il appelle en général « les charges », sont trop élevées et augmentent le « coût du travail », autre notion curieuse qui pourrait laisser croire que le travail ne produit ni richesse ni extraction de plus-value. Le journal Alternatives Économiques de janvier nous explique avec des chiffres de l'INSEE et de la DREES que ce discours est faux et que ce serait même plutôt « les ménages » qui financent davantage la sécu.

Après un long processus, sous le quinquennat d'Emmanuel Macron, la participation des employeurs au financement de la Sécurité sociale n'a cessé de diminuer au point de devenir minoritaire.

Alors qu'en 1990, leur part était de 64 %, elle est tombée à 46,5 % en 2019, passant pour la première fois sous la barre des 50 %, selon le Rapport d'évaluation des politiques de sécurité sociale (REPSS) 2022. Désormais, les ménages sont les premiers financeurs de la Sécurité sociale, à la fois le régime de base et les complémentaires.

En distinguant les employeurs publics de ceux du privé, on constate que la part des premiers, c'est-à-dire l'administration, a peu bougé sur la période, passant de 12,5 à 10 % ; l'essentiel de la chute de la part employeur vient donc des entreprises, qui représentaient 51 % en 1990 avant de descendre progressivement jusqu'à 36,5 % en 2019.



# MACRON EN CAMPAGNE CONTRE L'ÉDUCATION

Pour son entrée en campagne, Macron a beaucoup communiqué sur l'éducation.

Il a commencé par désavouer quelque peu Blanquer dans sa lettre d'annonce de candidature en voulant « donner la priorité à l'école et à nos enseignants, qui seront plus libres, plus respectés et mieux rémunérés », en insistant sur le retour des maths pour tou-te-s au lycée en contradiction avec la réforme des lycées entrées en vigueur durant son quinquennat. Nous ne sommes pas dupes de cette manœuvre visant à une hypothétique réconciliation avec la profession.

En réalité, tous les voyants sont au rouge sur la poursuite et l'accélération des transformations ultra-libérales de l'école. Des pistes ont été avancées dans une tribune de AC Lang, députée LREM, au journal Le Monde, puis dans une première rencontre de campagne le 7 mars à Poissy :

- attaques sur le collège avec un fonctionnement similaire de l'école primaire jusqu'à la 3ème
- destruction des statuts et fin des concours de recrutement
- Autonomie accrue des écoles et établissements avec des pouvoirs encore étendus à la hiérarchie
- le sport à l'école avec pour objectif de canaliser les élèves turbulents, dans la lignée du SNU destiné à mettre au pas la jeunesse
- un choix possible à partir de la 5è entre l'apprentissage d'une LV2 ou du codage...
- faire rentrer de façon beaucoup plus régulière et systématique les entreprises dans les établissements, l'école semblant donc destinée à fournir de la main d'œuvre

Source : article du café pédagogique le mardi 8 mars <http://www.cafepedagogique.net/LEXPRESSO/Pages/2022/03/08032022Article637823187121951483.aspx>

Quant à l'enseignement supérieur, le 13 janvier, en clôture du congrès de France Universités (ex-Conférence des présidents d'université), Macron déclarait « qu'on ne pourra pas rester durablement dans un système où l'enseignement supérieur n'a aucun prix pour la quasi-totalité des étudiants, où un tiers des étudiants sont considérés comme boursiers et où, pourtant, nous

avons tant de précarité étudiante, et une difficulté à financer un modèle beaucoup plus financé par l'argent public que partout dans le monde ».

Une simple comparaison avec les voisins européens montre que l'enseignement supérieur français n'est absolument pas « beaucoup plus financé par l'argent public que partout dans le monde » et c'est même plutôt le contraire.

La France se situe de ce point de vue en dessous de la moyenne européenne, très loin des pays nordiques où la puissance publique assure au moins 90 % des coûts et ne laisse aux ménages que des dépenses marginales (voire aucune en Finlande).

Macron ment également en affirmant que les études supérieures sont quasi gratuites pour ceux qui en bénéficient, puisque les ménages français assument 12 % des dépenses que le pays y consacre. (Sources OCDE)

Dans la suite de Parcoursup, Macron veut préparer l'étape suivante : l'augmentation importante des frais d'inscriptions. Il est vrai que dans de nombreux endroits du monde (USA, Japon, Angleterre, Canada...) les futur-es étudiant-es s'endettent pour de longues années dès leur première inscription.

## "NOUS SOMMES À UN MOMENT DE BASCULE OÙ NOUS POUVONS CHANGER LES CHOSES"

Macron veut augmenter la rémunération des enseignant-es "mais avec de nouvelles missions" : "On propose un pacte aux enseignants : on vous demande de nouvelles missions qu'on est prêts à mieux payer comme le remplacement des profs absents, ça doit être une obligation, le suivi individualisé des élèves, l'accompagnement sur le temps périscolaire. Pour les enseignants en place [il] propose **un nouveau contrat**. On augmente leur rémunération s'ils sont prêts à changer leur organisation. Toutes les nouvelles embauches sont sur la base de **ces nouveaux contrats**. [...] On va payer mieux ceux qui sont prêts à faire plus d'efforts". Autrement dit, ces nouveaux contrats, c'est la fin annoncée du statut. C'est aussi une augmentation de la charge de travail avec une hypothétique augmentation de salaire, tout cela dans le cadre d'une retraite repoussée à 65 ans.

## RETRAITES : LE RETOUR !

En 2019-2020 notre travail d'information, de formation, d'explication et notre mobilisation ont permis de construire une vaste opposition (avec CGT, FSU, FO et UNEF) face au projet de Macron de transformer le système actuel des retraites en système à points qui, au final, ne devait maintenir à leur niveau que les retraites les plus hautes. SUD éducation et Solidaires ont pris toute leur part dans cette mobilisation unitaire et les grèves qui ont retardé et contraint le calendrier du pouvoir. Macron et ceux qui le soutiennent ont perdu la bataille de l'opinion et la crise du COVID est venue tout arrêter. Depuis, les gouvernants ont tenté à plusieurs reprises de remettre les choses en route mais se sont arrêtés en chemin.

Aujourd'hui le président-candidat Macron nous annonce dès son acte de candidature qu'il veut faire passer l'âge de la retraite à 65 ans quand l'espérance d'âge en bonne santé n'est jamais allée plus haut que 62 ans et qu'elle régresse actuellement. Soixante-cinq ans quand l'espérance d'âge en bonne santé pour un ouvrier du bâtiment est à 55 ans ? Soixante-cinq ans peut être pour que les enseignantes de maternelle aient l'âge des arrière grands parents de leurs élèves ?

Si dans les mois qui viennent, Macron ou un autre veulent repousser l'âge de la retraite. SUD éducation et SOLIDAIRES prépareront la mobilisation pour éviter ce recul supplémentaire pour le monde du travail.





## CONTRE POUTINE, NON À LA GUERRE

Nous pensons que cela n'arriverait plus avant longtemps, et pourtant la guerre est revenue en Europe.

Poutine a décidé d'agresser l'Ukraine et son armée tue, bombarde et mitraille. Les populations civiles fuient et sont les premières victimes de cette atteinte au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Poutine bafoue le droit international, multiplie les crimes de guerre et se répand en révisionnisme, essayant de faire croire que l'Ukraine est peuplée de nazis. SUD éducation et SOLIDAIRES ont participé dès le début de cette guerre aux rassemblements en France et à Clermont-Ferrand pour dénoncer Poutine, dénoncer son pouvoir et son intervention militaire, pour revendiquer la paix par la diplomatie

et refuser l'escalade militaire devenue suicidaire avec la dissuasion nucléaire. SOLIDAIRES a proposé aux organisations associatives, politique et syndicales un cadre unitaire pour continuer et amplifier la mobilisation en solidaire avec les ukrainiens et le peuple russe en solidarité avec son dictateur.

Ainsi, avec SOLIDAIRES, la FSU, la CGT et l'UNEF, plus de 20 organisations politiques et associatives "de gauche" ont manifesté samedi 19 mars du carrefour Europe à la place de Jaude à Clermont-Ferrand. Nous sommes le camp de la paix, la mobilisation doit s'amplifier. Poutine doit retirer ses troupes d'Ukraine. Pour les mobilisations, les informations sont sur notre site.

## COMMUNIQUÉ DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES AUVERGNE, MERCREDI 2 MARS 2022

L'Union Syndicale Solidaires condamne avec force l'agression du pouvoir et de l'armée russe contre l'Ukraine. Nous exprimons une nouvelle fois tout notre soutien et notre solidarité au peuple ukrainien en butte aux exactions, à la répression militaire. Il est du devoir de toutes et tous de dénoncer cette agression barbare d'un dictateur mégalomane et son cortège funeste de destructions, de déplacements de populations, de pillages et de drames humains.

Nous ne pouvons que déplorer le renforcement des arsenaux militaires dans le monde entier. Les ventes d'armes et la course aux armements n'ont jamais cessées. Pour autant, c'est bien Vladimir Poutine et

son gouvernement va-t-en guerre qui ont pris la responsabilité de cette invasion inacceptable.

Dans le monde entier, les protestations contre la guerre se multiplient. En dépit de la répression aveugle du régime criminel, des manifestations importantes ont lieu en Russie. En Ukraine, comme en Russie des déclarations de syndicats de travailleurs dénoncent cette invasion et appellent à la paix.

Les conséquences militaires, humaines et économiques dépassent le territoire de l'Ukraine et vont concerner pleinement la population française. Elles risquent d'alimenter un terreau pour les nationalistes de tous poils qui partout poussent à la haine, au racisme, à la soif de vengeance





# MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES : LA HAUSSE DU POINT D'INDICE NE RENFORCERAIT-ELLE PAS LES INÉGALITÉS ?

Pour résoudre l'exercice qui suit, vous pourrez utiliser ces deux propriétés.

**Propriété 1.** Évoluer d'un taux  $t$ , c'est multiplier par  $1 + t$ .

Ex : Augmenter de 25%, c'est multiplier par  $1 + \frac{25}{100} = 1,25$

**Propriété 2.** Dans une série statistique pour laquelle on a calculé la moyenne  $m$  :

- Si on ajoute  $A$  à toutes les valeurs, alors on ajoute  $A$  à la moyenne, la nouvelle moyenne est :  $m + A$
- Si on multiplie toutes les valeurs par  $k$ , la moyenne est multipliée par  $k$ , la nouvelle moyenne est  $m \times k$

**Exercice.**

Dans une entreprise, les salaires sont répartis de la façon suivante :

Salaires	1450	1510	1925	5125
Effectifs	15	10	15	10

- Calculer le salaire moyen.
- L'entreprise propose aux salarié-e-s de choisir une modalité pour une augmentation des salaires.
  - Modalité 1 : tous les salaires sont augmentés de 10% ;
  - Modalité 2 : tous les salaires sont augmentés de 200 €.
  - Calculer le salaire moyen si la modalité 1 est choisie ; si la modalité 2 est choisie.
  - On demande aux salarié-e-s de choisir entre la modalité 1 et la modalité 2. Si on prend en compte les résultats de la question 2.(a), quel pourrait être le choix retenu ?
- Pour chacun des salaires de l'entreprise, calculer le nouveau salaire après l'augmentation pour chaque modalité, puis noter les résultats dans le tableau suivant :

Salaire	1450	1510	1925	5125
Effectif	15	10	15	10
Modalité 1				
Modalité 2				

- Expliquer pourquoi en réalité la majorité des salarié-e-s préfère la modalité 2.

4. En réalité, la modalité 1, l'augmentation en pourcentage, est intéressante uniquement pour les plus hauts salaires. Ce sont bien eux qui profitent davantage de cette augmentation. Sur les 60 salarié-e-s, 45 préfèrent l'augmentation uniforme.

Modalité 2	1650	1710	2125	5325
Modalité 1	1595	1661	2117,5	5637,5
Effectif	15	10	15	10
Salaire	1450	1510	1925	5125

- Modalité 1. En utilisant les propriétés, augmenter de 10%, c'est multiplier par 1,1. Tous les salaires étant multipliés par 1,1, c'est aussi le cas de la moyenne. Le salaire moyen sera  $2339,5 \times 1,1 = 2573,45$  €
  - Modalité 2. On additionne 200 à tous les salaires, c'est aussi le cas de la moyenne. Le salaire moyen sera  $2339,5 + 200 = 2539,5$  €

(b) En regardant les nouveaux salaires moyens, on peut penser que c'est la modalité 1, à savoir l'augmentation en pourcentage, qui sera choisie.

Correction.

$$1. m = \frac{15 \times 1450 + 10 \times 1510 + 15 \times 1925 + 10 \times 5125}{15 + 10 + 15 + 10} = 2339,5 \text{ €}$$



## Bulletin d'adhésion 2021-2022

Déjà adhérent-e en 2020-2021  Nouvel-le adhérent-e

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

code postal :

ville :

Tel:

Portable :

E-mail :

Établissement / service :

Corps :

Discipline :

Échelon :

Titulaire / non titulaire / Retraité-e :

Je reçois la presse syndicale chez moi  dans mon établissement

Date :

signature

SUD éducation peut utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser des publications. J'autorise SUD éducation à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès.

### SUD éducation a fait le choix de baisser les cotisations pour permettre au plus grand nombre d'adhérer.

**Cotisations :** La cotisation (voir grille ci-dessous), peut être fractionnée en plusieurs versements. Faire autant de chèques que de versements et indiquer au dos les mois d'encaissement souhaités. Pour le salaire net, ne pas lire en bas du bulletin de salaire mais le montant avant prélèvement à la source.

Salaires net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel après crédit d'impôt	Salaires net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel après crédit d'impôt
Moins de 600	6,00 €	2,00 €	2 100,00 €	180,00 €	60,00 €
600,00 €	15,00 €	5,00 €	2 200,00 €	188,00 €	62,67 €
900,00 €	30,00 €	10,00 €	2 300,00 €	200,00 €	66,67 €
1 000,00 €	40,00 €	13,30 €	2 400,00 €	225,00 €	75,00 €
1 100,00 €	50,00 €	16,67 €	2 500,00 €	250,00 €	83,33 €
1 200,00 €	60,00 €	20,00 €	2 600,00 €	275,00 €	91,67 €
1 300,00 €	70,00 €	23,33 €	2 700,00 €	300,00 €	100,00 €
1 400,00 €	85,00 €	28,33 €	2 800,00 €	325,00 €	108,33 €
1 500,00 €	90,00 €	30,00 €	2 900,00 €	350,00 €	116,67 €
1 600,00 €	105,00 €	35,00 €	3 000,00 €	375,00 €	125,00 €
1 700,00 €	120,00 €	40,00 €	3 100,00 €	400,00 €	133,33 €
1 800,00 €	140,00 €	46,67 €	3 200,00 €	425,00 €	141,67 €
1 900,00 €	160,00 €	53,33 €	3 300,00 €	450,00 €	150,00 €
2 000,00 €	168,00 €	56,00 €	Plus de 3300 €	+25€ par tranche de 100	

Cotisation à renvoyer à SUD éducation, 29 Rue Gabriel Péri, 63000 Clermont Ferrand

CPPAP n°0521S06036

Directrice de publication : Valérie Moulinot, Maison du Peuple,  
29 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand  
Imprimé par la Galipote

**N° 253 – Mars 2022**

# AZIMUTS

Bulletin syndical  
et pédagogique

SUD éducation  
Maison du Peuple  
29 rue Gabriel Péri  
**63000 CLERMONT-FERRAND**

# P

**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Dispensé de timbrage 33 Clermont FD PPDG

Date de dépôt : 29 mars 2022

### Sommaire

Page 1.... Salaires : quelles revendications ?  
Page 2 .... Pouvoir d'achat et démagogie électorale  
Page 3 .... Oh hisse le point d'indice ? Pas sûr !  
Il nous faut des revendications unifiantes  
Page 4 .... Salaires : les raisons de la colère (aussi à l'éducation nationale)  
Page 5 .... Brèves / La sécurité sociale : qui paie vraiment ?  
Page 6 .... Macron en campagne contre l'éducation  
Page 7 .... Retraites : le retour !  
Page 8 .... Non à la guerre  
Page 9 .... Mathématiques appliquées  
Pages 9 et 10 .... Adhésion